

L'AFRICAIN.

AVIS,

PIERRE PLAMONDON étant renvoyé de l'emploi du soussigné, le public est notifié de ne point lui permettre de se mêler en aucune manière dans les affaires des Poids et Mesures.

THOS. ATKINS.

Inspecteur des Poids et Mesures.

Les Editeurs de tous les journaux publiés dans le district de Québec voudront bien donner deux insertions à ce qui précède.

EDUCATION.

ECOLE BRITANNIQUE ET CANADIENNE,
SAINT-ROCH.

Les soussignés ouvriront des classes du soir, LUNDI 8 du courant.

Les branches d'Education qui suivent y seront enseignées :

La lecture et la grammaire ; l'anglais, le français et l'italien ; la composition en anglais, l'écriture, l'arithmétique, *intellectuelle et sur l'ardoise* ; le mesurage, la géométrie, l'algèbre, la tenue des livres, etc., etc.

Heures de classe, de 7 à 9.

Pour informations ultérieures, s'adresser à l'école.

ROBT. GEGGIE,

FREDERIC SIMEON.

Québec, 5 Octobre 1838.

MAGASIN D'ÉPICERIES

Coin des rues St. Jean et St. Stanislas.

T. BICKELL aura constamment en main et offre à bon marché pour argent comptant tous les articles dans son genre, tels que thés de première qualité, épicerie, vins, eau-de-vie de cognac et autres liqueurs spiritueuses, ainsi que du cidre clarifié de Penner, des pois cuisants, miel de la meilleure qualité, raisins frais, oranges, citrons, &c. &c.

Aussi—100 Quintaux gruau d'avoine de qualité supérieure.—Québec, 7 juillet 1838.

SOULIERS DE CAOUTCHOUC (India Rubber Shoes,) de toutes grandeurs à vendre chez le soussigné, à un prix modéré.

AM. FAFARD.

Québec, 18 Oct. 1838.

VICTORIA HOUSE.

(RUE SOUS-LE-FORT, — QUEBEC.)

GEORGE ARNOLD, PROPRIÉTAIRE.



CETTE Hôtellerie est maintenant ouverte pour la réception des visiteurs. La situation et la commodité des lieux offrent une réunion d'avantages que ne présente aucun établissement semblable dans Québec, et auxquels les Canadas n'offrent rien de supérieur. Les arrangements ont été faits sous la surveillance immédiate du propriétaire, et comme il va conduire lui-même en personne l'établissement, les visiteurs qui le favoriseront peuvent compter sur toutes les attentions possibles. La situation des lieux offre surtout les plus grands avantages aux Messieurs qui sont concernés dans les affaires de ce port, à cause de la proximité des quais où amarrent les bateaux à vapeur, et de la Douane ; et les arrangements sont tels qu'ils présentent toutes les commodités au public en général. Au rez-de-chaussée, il y a un vaste salon et une chambre de lecture. Le premier étage comprend deux chambres spacieuses qui par le moyen d'une arche entre les deux, peuvent, au besoin, être converties en un magnifique appartement de 70 pieds sur 32, et 15 pieds de haut ; dimensions qui le rendent un local plus propice pour assemblées publiques, &c., &c. Les nombreux appartements contenus dans les trois étages supérieurs, sont montés pour la convenance des familles et des individus. Une galerie spacieuse couronne le toit et commande la vue splendide du havre de Québec et des campagnes environnantes.

Les vins et autres boissons de l'établissement seront de la première qualité ; on pourra se procurer des rafraichissements durant tout le jour ; et le propriétaire s'efforcera, dans le service de ses hôtes, de réunir la modicité des prix à l'excellence des fournitures.

GEORGE ARNOLD.

Québec, 23 juin 1838.

Note.—Les Marchands de bois et autres liés à cette branche de commerce, trouveront toutes les commodités et attentions à l'établissement ci-dessus, le propriétaire ayant depuis nombre d'années formé de nombreuses connaissances parmi les personnes engagées dans cette ligne, de la province Supérieure et des Etats-Unis.

J. B. CORRIVEAU,
CHAPELLERIE DE QUEBEC,
No. 4,

Rue Lamontagne, Côté de la Basse-Ville.